



Revision pension alimentaire

Par **FANDATOR**, le **10/09/2008 à 16:40**

Bonjour, rnvoilà mon cas; rnDivorcé en 2005 je verse une pension alimentaire pour mes 2 enfants(15 et 11 ans) à mon ex femme d'un montant de 960 euros maintenant après les actualisations. rnA ce jour je suis remarié et ai une petite fille de 9 mois, et je vois mes enfants un week end sur 2 et la moitié des vacances. rnMes revenus actuels sont de 3800 euros/mois ceux de ma femme de 900 euros rnMon ex femme gagnait déjà à la date de notre divorce environ 4000 euros/mois elle doit maintenant gagner nettement plus de part sa situation. rnMes charges sont de 1350 pour le loyer plus credit consommation 250 euros rn rnSuis je en droit d'espérer une baisse de ma pension car 960 euros ca commence à faire beaucoup non? pour mon budget. rn rnComment se calculerait cette pension à ce jour? rn rnCordialement, rnUn papa au bord du gouffre, 5 à 6000 euros de découvert!!!

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 17:17**

Contactez le JAF en lui fournissant le détails de toutes vos dépenses et vos revenus et demandez une baisse de la pension alimentaire. rnC'est le JAF qui décidera du nouveau montant de la PA, après vérifications de vos revenus et de ceux de votre ex-épouse. rnCordialement

Par **FANDATOR**, le **10/09/2008 à 18:24**

OK c'est bien ce que je compte faire, mais je voulais savoir si ma demande était disproportionnée ou juste. rnD'autre part est ce que je risque une augmentation plutôt qu'une

diminution par rapport aux chiffres transmis.rnMon ex me menacant en me disant que je paye peu déjà!!!rnCordialement

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 18:36**

Lorsque la pension alimentaire a été fixée en 2005, vous n'aviez pas encore votre petite fille.rnVous avez donc une charge supplémentaire.rnDe ce fait, je pense que vous avez raison de demander à revoir le montant de la pension.rnBon courage

Par **jeetendra**, le **10/09/2008 à 18:40**

bonsoir, vous pouvez toujours faire une demande de revision de la pension alimentaire mais au vu de vos revenus et des revenus de la personne avec qui vous vivez vous n'obtiendrez pas de baisse ça c'est sur, le risque c'est que votre ex profite de l'occasion pour demander une hausse de la pension alimentaire que vous payez déjà, cordialement

Par **FANDATOR**, le **10/09/2008 à 20:49**

Donc pour vous 960 euros ne vous parait pas exagéré et le fait que nous soyons 3 maintenant dans mon nouveau foyer ne rentre pas en compte?rnd'autant que le salaire de mon ex est sans doute entre 4500 VOIR PLUS MAINTENANT